

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FORMATIONS ET LA VIE ETUDIANTE

► EN CE QUI CONCERNE L'ATTRACTIVITE DES FORMATIONS ET NIVEAU DES ETUDIANTS

1/ Accentuer la collaboration entre le CDE (Carrefour des étudiants), les conseillers d'orientation psychologues et les responsables de formation pour déterminer des stratégies de valorisation et de communication des formations et réfléchir à une conjonction harmonieuse des cultures universitaires et professionnelles. Créer un poste de Vice-Président chargé de mission auprès du CDE, pour une politique concertée de l'Université de Limoges.

2/ Etudier les outils qui permettraient aux étudiants en début de cursus (licence et master) de mieux appréhender leurs faiblesses et leurs points forts. Généraliser les remédiations dans les matières où les étudiants apparaissent trop faibles.

► EN CE QUI CONCERNE LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS

1/ Mettre en place une véritable politique BIATOSS. Il y a nécessité d'un référent administratif par composante, chargé de la communication extérieure et de la collaboration avec les différents plateformes CDE (surtout orientation).

2/ Rechercher une simplification et un assouplissement des procédures administratives. Il s'agit ici de déterminer ce qui est doit être commun à toutes les composantes (dates de création des IP, date de clôture des semestres, modes de délibérations, etc.) et ce qui est spécifique à chacune d'entre elles. Une meilleure concertation et coordination entre les services de la scolarité et les responsables de formation doit permettre un fonctionnement plus harmonieux dans les composantes.

3/ Mettre en place une réflexion globale sur l'évolution des formations et des effectifs, en tenant compte des chiffres locaux et nationaux pour promouvoir une politique de réussite et de développement des formations.

4/ Fournir des appuis logistiques et des outils communs en concertation avec le CDE pour favoriser une culture autonome de la prospective et de l'évaluation au sein des équipes de formation.

5/ Apporter une aide logistique à la politique de coopération mise en place par secteur disciplinaire entre établissements du PRES, de manière à promouvoir des formations considérées comme prioritaires, mais à faible effectif. Promouvoir des formations nouvelles sur le territoire interrégional, notamment au niveau du M et du D, correspondant aux évolutions des spécialités et de l'insertion professionnelle dans le respect des intérêts des différents partenaires.



6/ Impulser l'internationalisation du M, en valorisant des partenariats fondés sur des coopérations de recherche et en stimulant la mobilité sortante.

► EN CE QUI CONCERNE L'ORGANISATION INTERNE DES FORMATIONS

1/ Conforter le cœur disciplinaire des formations tout en raisonnant systématiquement en termes de compétences et de capacités préprofessionnalisantes.

2/ Conforter la centralisation des lieux de stage en contact direct avec les composantes, permettant de proposer des stages utiles aux étudiants dans le cadre de leurs formations et faisant l'objet de véritables préparation et validation.

3/ Clarifier la reconnaissance de l'engagement étudiant. C'est au sein des composantes que ces activités doivent être traitées, c'est-à-dire là où leurs apports sont les plus à même d'être évaluées. Les activités salariées et les activités d'intérêt collectif ne peuvent en aucun cas donner lieu à un même type de bonus. Les activités salariées ne peuvent être retenues que dans la valorisation de certaines activités en lien avec la formation suivie, au travers des stages ou d'autres éventuels modules. Les activités d'intérêt collectif, qu'elles soient universitaires ou extra universitaires, ne peuvent considérées en dehors de certains critères : engagement personnel, caractère désintéressé de l'activité, intérêt pour le collectif, mandats effectifs.

► EN CE QUI CONCERNE LA VIE ETUDIANTE

1/ Créer une Maison de l'Étudiant et de la Culture et doter cette structure pour lui permettre de coordonner et d'impulser un programme d'animation des campus tout au long de l'année universitaire (de septembre à juin).

2/ Créer un lieu de vie étudiante et associative sur chaque campus.

3/ Valoriser les engagements associatifs étudiantins et aider les associations étudiantines reconnues comme favorisant la vie étudiante.

4/ Eclaircir les critères de reconnaissance des associations étudiantes figurant dans la charte pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant de manière à favoriser les implications actives et non le consumérisme.

5/ Eclaircir les missions du VP étudiant, jusqu'à présent simplement « chargé des questions de vie étudiante en lien avec le CROUS », les enrichir par un poids plus important dans la mise en place du programme d'animation des campus et renforcer son rôle à l'aide de la création de VP délégués.

6/ Soutenir les projets locaux d'aménagements structurants destinés aux pratiques sportives et culturelles des étudiants et des personnels participative et plus déconcentrée.

Rejoignez le collectif PUPS à cette adresse :

www.pups2012.fr ►